

ceux qui les reçoivent, qui tiennent le premier rang, qu'on qualifie d'*effets à éteindre de préférence*. Dans ce même Etat, les Actions des Fermes qui, à raison des Dividendes, portent un intérêt à 6 & demi pour 100, sont, presque entre tous les effets à rembourser, ceux dont on retarde le plus le remboursement; dont on renvoie au plus long terme l'extinction totale. Ce coup d'œil général sur l'opération annoncée ne frappe que le moindre de ses vices dont le détail, qui méritera d'être bientôt développé, est bien plus effrayant encore pour la libération publique.

Il est inconcevable. & votre Parlement ne peut se dispenser de le représenter avec énergie à V. Maj., qu'on ne parle que de nécessité pour presser jusqu'au dernier effort un Peuple qui déjà ne se voit plus de subsistance & qu'on agisse comme le pourroit permettre l'aifance la plus libre: conversion de la presque totalité des impositions en dépenses & du Trésor Royal; réserve, pendant cette année, pour la même destination, & de la totalité des impôts destinée à la guerre & d'une surcharge considérable exigée encore des Peuples pendant 7 mois de cette même année: destination de quelque somme à un remboursement annoncé dès le mois de Juiller, mais destination purement fictive & apparente, puisqu'en même-tems on la qualifie de simple avance du Trésor Royal à la Caisse des Amortissemens; destination d'ailleurs de quelle somme & pour quels remboursemens! d'une somme qui, si l'on suppose qu'elle soit véritablement & fidèlement fournie, qu'elle le soit définitivement & non à titre d'avance, n'équivaut pas à la moitié d'un *Vingtième*, tandis que V. Maj. jouit, pendant toute cette année, des 3 *Vingtièmes* & des 2 *Sols pour Livre*, qu'elle jouit du *Doublement de la Capitation*, qu'Elle jouit d'un 5^{me} Sol pour Livre de tous les Droits des Fermes, qu'Elle jouit en-sus, dès-à-présent, d'un 6^{me} Sol pour Livre de ces mêmes Droits, qu'Elle jouit d'un nouveau *Centième Denier*, tous impôts qui n'ont aucune destination, s'ils n'ont pas celle d'amortir les dettes de l'Etat; pour des remboursemens qui sont plutôt des gratifications qui non-seulement ne sont dûs à aucun titre légal, qui

NON-